

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 novembre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

**Lettres identiques datées du 24 novembre 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 22 novembre 2000, des soldats des forces d'occupation israéliennes ont une fois de plus tué délibérément des civils palestiniens. Les soldats d'un poste de contrôle de l'armée israélienne situé à proximité de l'agglomération de Rafah, dans la bande de Gaza, ont ouvert un feu nourri sur une voiture qui en approchait, tuant les trois civils sans armes qui se trouvaient à bord. Les soldats ont également tiré sur une voiture qui suivait la première, tuant un passager et en blessant un autre. Ensuite, le 23 novembre 2000, un assassinat arrangé par les Israéliens a laissé un mort, la personne ayant été tuée lorsque sa voiture a été bombardée près de la ville palestinienne de Naplouse.

Qui plus est, les forces d'occupation israéliennes continuent à tuer et blesser des Palestiniens. Suite à mes lettres précédentes, échelonnées du 29 septembre au 20 novembre 2000 (A/55/432-S/2000/921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-10/44-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107), je tiens à vous faire savoir qu'à compter de la dernière lettre que je vous ai adressée, et depuis hier, le 23 novembre 2000, les forces d'occupation israéliennes ont tué 16 autres Palestiniens, portant à 231 le nombre des victimes civiles palestiniennes (le nom des 16 nouveaux martyrs figure sur la liste jointe en annexe à la présente lettre). Au cours de la même période, de nombreux Palestiniens ont été blessés, et l'état de certains d'entre eux reste critique.

Je tiens également à me référer à la lettre datée du 20 novembre, émanant du Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, relative à l'explosion sur la route d'une bombe visant un autocar, qui a fait deux morts,

des colons israéliens, et des blessés, parmi lesquels des enfants. Cette lettre reprend les mêmes billevesées israéliennes sur une prétendue responsabilité officielle palestinienne pour cette attaque. L'Autorité palestinienne a clairement indiqué qu'elle n'approuvait pas les actes de ce genre et ne portait rigoureusement aucune responsabilité en la matière. Il faut toutefois signaler que la route où cette bombe a explosé est entièrement sous contrôle de sécurité israélien, et, ce qui est encore plus important, qu'il appartient en dernière analyse à la puissance occupante de ne pas transférer illégalement ses ressortissants dans le territoire occupé, en complète contravention avec la quatrième Convention de Genève et les résolutions de l'ONU sur la question.

Le mercredi 22 novembre, sur la demande du Groupe des États arabes à l'ONU, le Conseil de sécurité a examiné une fois de plus la situation extrêmement dangereuse dans le Territoire palestinien occupé. Nous réitérons l'appel que nous avons maintes fois lancé au Conseil, notamment lors du débat le plus récent, lui demandant d'intervenir pour donner suite aux efforts visant à créer une force d'observation des Nations Unies qui serait envoyée dans l'ensemble des territoires occupés par Israël depuis 1967. Nous considérons que le délai voulu pour d'amples consultations sur la question est écoulé, et qu'il est urgent maintenant d'agir, la situation ne faisant manifestement que se détériorer.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 24 novembre 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Nom des martyrs tués par les forces de sécurité israéliennes
dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem
(lundi 20-jeudi 23 novembre 2000)**

Lundi 20 novembre 2000

1. Ibrahim Ahmed Hassan Othman (16 ans)
2. Hamed Jaber
3. Abdullah Mahmoud Al-Farra

Mardi 21 novembre 2000

1. Hammad Othman Al-Sumeri
2. Mohammed Lutfi Massad
3. Mohammed Suliman Abu Obeid
4. Hussein Mohammed Mustafa Derab'ieh
5. Jasser Taleb Al-Nibititi

Mercredi 22 novembre 2000

1. Jamad Abdel Qader Abdel Raziq
2. Awni Ismail Daheir
3. Nael Shehdah Al-Lidawi
4. Sami Nasser Abu Laben
5. Najeeb Modammed Mahmoud Kishtah
6. Ibrahim Hussein Al-Maqnan (15 ans)

Jeudi 23 novembre 2000

1. Ibrahim Abdel Karim Bini Odeh
2. Maram Emad Ahmed Hassouna (3 ans)